



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

République du Burundi

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Audit de l'Avance de Préparation du Projet (APP)

No de Don: IDA D049-BI

No. de reference: N° 03/AMI/PRCIEG/2016

Le *Gouvernement de la République du Burundi* a reçu un financement de l'*Association internationale de développement (IDA)*, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce *don* pour effectuer les paiements au titre du contrat *d'audit comptable et financier de l'Avance de Préparation du Projet (APP)*.

Les services de consultant (« Services ») consisteront à exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur les états financiers y compris les comptes spéciaux et les relevés des dépenses de l'APP et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de préparation du Projet. Les travaux seront exécutés pour une durée ne dépassant pas un mois (22 homme-jours) calendrier à compter de la date de mise en vigueur du contrat (rapport d'audit y compris).

Le *Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)* invite les firmes de consultants **locales** (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : documentation, référence des prestations similaires, expérience pour l'exécution des missions comparables, etc.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « *Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014* » (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection au Moindre Coût** telle que décrite dans les Directives de Consultants (Chapitre 3).



Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous par courrier physique ou par courrier électronique au plus tard le **28 Octobre 2016 à 9heures.**

***A l'attention du Coordonnateur du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles
pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)***

Nouveau Building des Finances, 2^{ème} Etage, Bureau n° 207

BP 922, Bujumbura, Burundi

Tél: +257 22 25 27 59

E-mail: prcieg.app@gmail.com